

Question de MM. Jonathan Schopfer et Nicolas Heredia sur la fermeture des offices postaux récemment annoncée par voie de presse par La Poste

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En séance du Conseil communal du 6 novembre 2024, MM. Jonathan Schopfer et Nicolas Heredia, Conseillers communaux, se sont inquiétés de la fermeture récemment annoncée par voie de presse, de plusieurs offices postaux dont, situés dans notre District, ceux d'Apples, Aubonne, Bière, l'Isle, La Sarraz, Lully et St-Prex et Lully, et posent une série de questions.

La Municipalité répond comme suit :

Question N° 1 : La Municipalité a-t-elle conscience que ces fermetures vont augmenter les trajets de nos voisins jusqu'à la poste de Morges ? Donc une augmentation de la circulation, dans un quartier déjà surchargé ?

La Municipalité n'a pas été consultée sur ces projets de fermeture. Elle rappelle que, comme déjà exprimé dans ces lieux, la Municipalité ne peut pas accepter ce démantèlement des services publics et de proximité, qui contribuent à la cohésion sociale, ce au bénéfice des personnes âgées notamment, pour qui un déplacement au centre-ville présente des réelles difficultés. Les soucis de rentabilité, mis en avant par La Poste, ne sont qu'un critère parmi d'autres pour juger de l'opportunité de la fermeture d'un office postal.

Elle est consciente que ces projets de fermeture pourraient générer du trafic notamment sur Morges 1 Charpentiers.

Concernant La Gottaz, La Poste a trouvé un nouveau partenaire en remplacement avec un nouveau gérant, au sein du Centre commercial. Toutefois, ce nouveau partenaire n'assure que le service minimum et ne répond pas à toutes les demandes :

- envois de colis Economy (dépôt) ;
- retraits de colis et lettres recommandées, ce qui implique que le client doit s'annoncer en ligne avec son login poste et donner le kiosque comme adresse de lieu de retrait.

La Municipalité a ainsi demandé que La Poste assure également les versements et retraits en espèces sur le pas de la porte (à domicile), directement auprès du facteur. Concernant l'installation d'un automate à colis My Post 24 à proximité du quartier de La Gottaz, ce point est toujours en discussion, le site retenu dans le quartier ne convenant pas. À cet égard, la question du trafic induit sera prise en compte.

La Municipalité estime que la mise à disposition d'automates à colis peut constituer un complément d'offre intéressant pour les personnes qui n'ont pas ou difficilement la possibilité de se rendre dans un office postal durant les heures d'ouverture. Cet avantage est toutefois contrebalancé par des inconvénients dans la mesure où le recours à l'automate à colis n'est pas une possibilité offerte à l'utilisateur mais une obligation.

Questions N° 2 et N° 3

La Municipalité a-t-elle envisagé de s'unir avec les communes touchées par ces fermetures afin d'envoyer un message fort à la Poste, comme cela a été le cas avec les CFF ?

La Municipalité a-t-elle pris contact avec les autres Municipalités touchées par les annonces de fermeture afin d'élaborer une stratégie commune et de peser de manière plus importante dans les négociations avec la Poste ?

Réponse :

Lors de sa séance de comité du 4 novembre, l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (dont une des missions est le développement économique du district de Morges) a longuement échangé sur le sujet. Au sein du comité sont représentés également les communes d'Aubonne, Etoy, Apples, Cossonay, Saint-Prex, Montricher, L'Isle, Pomaples, Ferreyres, Vullierens et Préverenges. Les communes directement touchées ainsi que les communes voisines de celle-ci étaient donc bien représentées.

Lors d'une séance le 8 novembre en présence du Préfet du district, M. Boris Cuanoud, une délégation du comité de l'ARCAM a échangé avec Mme Isabelle Moret, conseillère d'État en charge du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, ainsi qu'avec son Directeur de département, M. Raphael Conz, sur cette question.

Suite à ces deux séances, le Président du Comité de l'ARCAM, M. Bertrand Duperrex, a décidé de préparer une prise de position, au nom de l'Association régionale, qui sera validée par le Bureau du Comité, puis par le Comité de l'ARCAM lors de sa séance du 9 décembre 2024. La prise de position rappellera que les offices postaux ont un rôle important dans nos communes et par leur présence font également en partie vivre d'autres commerces de proximité et que leurs fermetures font courir un risque important d'isolement, principalement pour les personnes âgées ainsi que celles ne bénéficiant pas de véhicules privés ou étant peu desservies en transports publics.

En conclusion

Tant la généralisation des automates que, à plus forte raison encore, la fermeture d'offices postaux sont des décisions problématiques en termes d'emploi mais aussi de perte du lien social et de risque d'exclusion de la part la plus faible de la population en raison de difficultés qu'elle peut éprouver, par exemple en termes de mobilité ou, de facilité d'accès à des systèmes informatiques.

La Municipalité regrette cette évolution et utilisera les moyens à sa disposition pour s'opposer à ce qui pourrait encore affaiblir les prestations de La Poste ou contribuer à l'exclusion d'une part de la population morgienne.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 novembre 2024.

Réponse au Conseil communal en séance du 4 décembre 2024.